

Rapport du président du jury de l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile – session 2021

Le présent rapport est rédigé au masculin-neutre pour des raisons de fluidité de lecture ; on saura bien sûr comprendre qu'à chaque fois qu'il y est question de candidats, il faut comprendre candidates et candidats.

1. Composition du jury

- Président : Christian BADOCHÉ
- Vice-présidents : Murielle SUFFRIN – Philippe SIMON
- Membres : Willy RAMBAUD – Jean-Marc LENGUIN

2. Éléments statistiques

- Nombre de postes offerts : 3
- Nombre de candidats inscrits : 61
- Nombre de candidats présents aux épreuves : 53
- Nombre de candidats admissibles : 12
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 3
- Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 2

L'augmentation du nombre d'inscrits, constatée depuis 2018 (64 en 2018, 65 en 2019, 78 en 2020), cesse de façon nette cette année, vraisemblablement au moins en partie en lien avec la baisse du nombre de postes offerts (3 en 2021 contre 5 les 2 années précédentes).

Les candidats présents aux épreuves se répartissent en 39 femmes et 14 hommes, les admissibles présents en 6 femmes et 5 hommes, et les admis en 2 femmes et 1 homme. La proportion de femmes candidates à cet examen professionnel est en hausse constante depuis au moins 2019.

3. Épreuves de l'examen professionnel

L'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile comporte une épreuve écrite d'admissibilité et 2 épreuves orales d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en une épreuve sous forme de questionnaire à choix multiples ou de questions appelant un court développement dans une discipline au choix du candidat parmi 5 options proposées : circulation aérienne / opérations aériennes / missions régaliennes / informatique / logistique des services.

Les épreuves d'admissions consistent en une épreuve d'entretien avec le jury d'une part, une épreuve d'anglais d'autre part.

4. Commentaires sur les épreuves

4.1. Admissibilité

Le choix des candidats s'est porté majoritairement sur les épreuves de missions régaliennes, de circulation aérienne et, dans une moindre mesure, de logistique des services. Il s'est porté et de façon beaucoup plus marginale sur les épreuves d'opérations aériennes et d'informatique (respectivement 6 et 5 choix pour ces épreuves). Ce comportement de choix est très similaire à ce qui était observé pour les sessions 2019 et 2020.

Le choix a été fait cette année encore de proposer des épreuves sous forme de QCM.

Ces QCM comportent des niveaux de difficulté différents dans les questions, avec une proportion des niveaux de difficulté égale dans les 5 options, et des questions pouvant comporter zéro, une ou deux bonne(s) réponse(s).

Leur notation inclut pour chaque question l'attribution de points négatifs en cas de mauvaise réponse et de points positifs pour bonne réponse.

Il importe donc que les candidats soient attentifs aux pages d'instruction du sujet afin que leur grille de réponses corresponde exactement à leurs choix. Il est conseillé également de lire attentivement les questions afin de ne pas être piégés par une apparente facilité.

Sur les 61 inscrits, 8 ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admissibilité. Ce taux de « non-présentation » est significativement inférieur au constat de 2020.

Parmi les 53 présents, seul un candidat a été éliminé pour cause de note éliminatoire, dans l'option circulation aérienne.

Les notes se sont échelonnées dans une fourchette de 52,67 à 18,25 (ce qui représente une fourchette plus large qu'en 2019 et 2020), avec 43 candidats obtenant plus de 10/20.

Le choix a été fait de retenir 12 admissibles, plaçant la barre d'admissibilité au-delà de 16. Parmi les 12 admissibles, au moins un candidat ayant choisi une des 5 différentes options était représenté.

Cette épreuve écrite n'a pas fait apparaître de disparités significatives de niveaux d'une épreuve à l'autre.

4.2. Admission

4.2.1. L'entretien avec le jury

L'épreuve d'entretien avec le jury dure 35 minutes. Les 10 premières sont consacrées à une présentation par les candidat(e)s de leur parcours, leur motivation, leur perception

du métier de TSEEAC, et sont suivies d'échanges plus généraux avec les membres du jury.

Le niveau moyen des prestations à cette épreuve a été cette année relativement disparate.

Ainsi, sur les 12 admissibles, on distingue schématiquement 2 prestations très convaincantes, 1 de bon niveau, 5 correctes et 3 insuffisantes (1 candidat ne s'est pas présenté), avec une médiane de notation de 12,25.

Les présentations de parcours sont généralement assez travaillées : respect de la contrainte temps, avec un plan structuré mettant en avant les qualités d'un futur TSEEAC. Les candidats ont soit fait une présentation chronologique de leur parcours professionnel, soit, en nombre non négligeable, une présentation plus thématique (aspects management / aspects projet particulier / aspects surveillance etc., le tout à travers l'ensemble du parcours, par exemple). Quel que soit le choix du candidat, le premier étant plus simple, le second plus ambitieux, il est important que l'exposé soit bien structuré, et que cette structure soit clairement comprise par les examinateurs.

On pourra également inviter les candidats à ne pas hésiter à passer quelques secondes, lors de leur présentation, pour s'arrêter sur une réussite particulière, voire sur une situation d'échec à vertu pédagogique. On conseillera aussi de faire en sorte qu'il ressorte bien ce qui, dans leur travail, a relevé spécifiquement d'eux, au-delà de leur service. De nombreuses présentations font état en effet de réalisations intéressantes mais sur lesquelles on a du mal à comprendre ce qui est un accomplissement collectif du service et ce qui a reposé spécifiquement sur le candidat. De même, certains parcours antérieurs originaux ont pu être mis en valeur.

Les particularités du corps des TSEEAC et de la DGAC sont souvent assez bien connues des candidats, mais il est bon que ceux-ci se préparent à savoir expliquer en quoi ils se projettent dans ce tournant de carrière qui serait le passage de leur corps d'appartenance actuel vers ce nouveau corps.

Les échanges plus généraux avec le jury dans la 2^{de} partie de l'épreuve peuvent prendre différentes formes, ils comportent en partie des interrogations qui font écho à ce qu'a présenté le candidat dans la 1^{ère} partie. En ce sens, il n'est pas forcément facile de se préparer à cette 2^{de} partie.

Une attitude convaincante, des réponses vivantes sont évidemment appréciées. Certaines prestations énergiques ont pu être valorisées, même si parfois accompagnées d'un certain stress, excusable. Mais tout ne se joue pas dans l'attitude ; la capacité de réflexion et de recul par rapport à des questions, attendues ou non, sont tout autant appréciées.

On rappellera également que les questions du jury sont rarement des questions fermées. Même si elles peuvent parfois présenter pour le candidat un caractère binaire (je sais / je ne sais pas), il est quasiment toujours possible de faire des réponses élaborées en faisant appel au bon sens, à défaut d'être précises, autour des questions posées. En effet, des connaissances précises ayant été testées par ailleurs dans le cadre des épreuves écrites, le jury ne cherche pas essentiellement, pour cette épreuve, à refaire sous forme orale un condensé des QCM des épreuves d'admissibilité.

Lorsque des réponses précises sont faites, les candidats doivent savoir que ce qu'ils disent peut servir de tremplin pour une question suivante, et donc veiller à ne faire état que de concepts qu'ils maîtrisent. Attention également aux « perches » tendues au jury par les candidats lors de leur exposé initial si elles ont trait à des notions qui s'avéreraient imprécisément maîtrisées.

Les candidats pouvant faire preuve de précision dans la justesse de leurs réponses marquent des points dans ce type d'épreuve, que les questions aient trait au cursus ENAC des TSEEAC, à la culture juste, etc. A l'inverse, un manque de curiosité sur des sujets comme par exemple le monde des contrôleurs aériens, les grands sujets techniques de la DGAC où certains rôles de la DSAC peuvent décevoir, surtout quand le candidat côtoie de nombreux TSEEAC dans son entourage professionnel ou est affecté dans une direction concernée par la question évoquée.

Les candidats ayant souvent une « coloration » spécifique en fonction de leur parcours (DSAC, fonctions supports, DTA, DSNA,...), il sera toujours valorisant de montrer que certaines de leurs expériences, ou simplement une curiosité professionnelle, les ont amenés à une connaissance particulière de domaines sortant de leurs attributions « naturelles ».

Les candidats ayant un parcours plus « mono-service » pourront ainsi utilement réfléchir aux moyens d'enrichir leur prestation, aussi bien dans la présentation que dans les échanges, afin de montrer leur ouverture et la crédibilité de l'évolution qu'ils ambitionnent, cela afin d'étoffer l'impression que leur profil peut bien entrer dans le « cœur de cible » de cet examen professionnel, au même titre que celui de candidats dont les fonctions sont déjà similaires à celles d'un TSEEAC.

Globalement, on pourra inviter les candidats à considérer cette épreuve comme un entretien d'embauche dont la fiche de poste correspondrait aux fonctions statutaires dévolues aux TSEEAC, où sont appréciées l'envie, la spontanéité, les réponses claires, précises et argumentées et l'honnêteté. Sans démentir, certains candidats ont insuffisamment convaincu quant à l'adéquation de leur profil à cet avenir professionnel immédiat.

4.2.2. L'épreuve d'anglais

L'épreuve d'anglais dure 20 minutes, précédée de 15 minutes de préparation.

L'épreuve d'anglais est basée sur une préparation des résumés de sujets d'actualités, il s'agit d'enregistrements authentiques en langue anglaise. Ces extraits ont une durée de deux minutes chacun. Les candidats ont un choix libre de deux sujets sur quatre.

Pendant quinze minutes les candidats écoutent et préparent deux résumés. Ensuite, les candidats présentent ce qu'ils ont compris des deux enregistrements pendant un entretien oral avec un évaluateur. L'entretien dure 20 minutes et il comprend des questions de compréhension et de vocabulaire ainsi qu'une discussion générale.

L'anglais prend une place de plus en plus importante dans les fonctions professionnelles, en témoigne la note minimale exigée de 8/20.

Les années passées, il avait été constaté que cette épreuve était particulièrement discriminante, plusieurs candidats ayant même des notes éliminatoires.

Depuis quelques années, le niveau moyen de candidats est apparu plus ou moins satisfaisant. La note moyenne des candidats admis était 14/20 en anglais. La note la plus élevée en 2021 était 19/20.

Pour la plupart, les candidats ont pris conscience du niveau demandé et il leur est conseillé d'avoir une pratique régulière de la langue anglaise, y compris sur leur temps personnel (lecture d'articles ou de livres en anglais, émissions ou films en VO ...), pour obtenir ou maintenir un niveau satisfaisant.

Il est fortement recommandé aux candidats de se familiariser en avance avec le contenu et les conseils du document « Preparing for the ENAC English Oral Concours » qui est distribué par ENAC-AVIC.

5. Conclusion

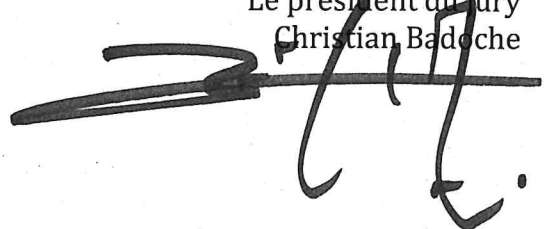
Le Président du jury remercie l'ensemble des membres du jury, les examinateurs et concepteurs de sujets pour leur implication, pour leur constant souci de faire émerger le meilleur des candidats tant dans l'élaboration des sujets de l'épreuve écrite, que lors des entretiens d'admission.

Ces contributions ont permis que les meilleurs candidats en 2021 aient été retenus.

Le Président du jury adresse également ses remerciements aux équipes de l'ENAC pour l'organisation des épreuves, l'aide qu'ils ont apportée pour faciliter le travail du jury et l'implication qui a été la leur pour mettre les candidats dans les meilleures conditions d'examen.

16 29/03/2022

Le président du jury
Christian Badoche



Doc/Col/EC of

